

Sur la route du réemploi en Dordogne

Guide pratique

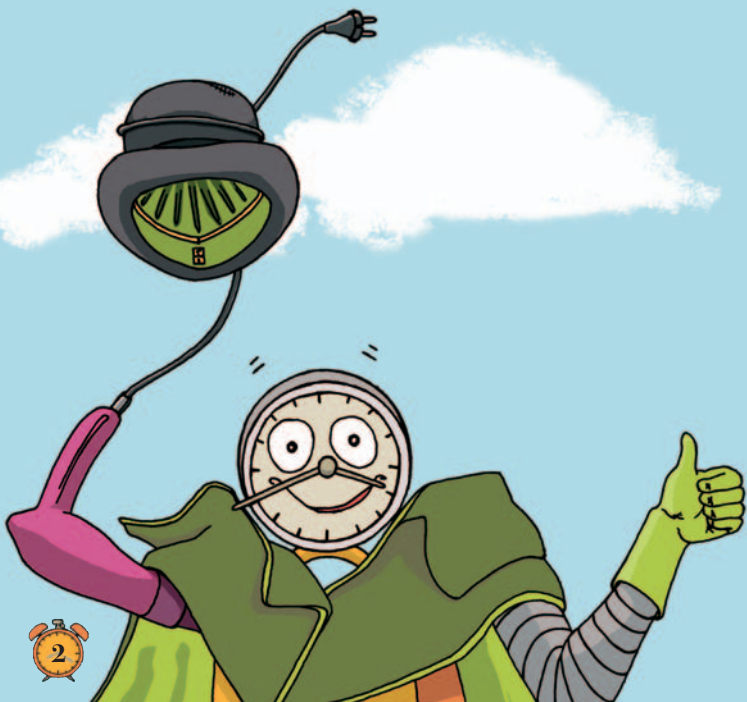


Sommaire

P3 Avant-propos

P4-5 Les déchets d'équipements électriques
et électroniques (DEEE)

P6-7 Le textile



Avant-propos

Nous vivons dans une société de consommation où les biens ont une durée de vie de plus en plus courte. Nous achetons, utilisons puis jetons des produits qui pourraient encore servir.

En effet, les objets devenus inutiles pour certains peuvent faire le bonheur d'autres. Il est possible de les échanger (troc), de les réparer, de les revendre (brocantes, petites annonces, dépôts-ventes) ou de les donner afin qu'ils aient une seconde vie (famille, amis, associations).

Cela s'appelle le réemploi.

Le réemploi c'est au final :

- **d'un point de vue social** : la création d'emplois locaux pour réparer, relooker, revendre... les objets récupérés,
- **d'un point de vue environnemental** : la réduction du volume de déchets enfouis,
- **d'un point de vue économique** : le don ou la vente de biens à petits prix.

Si vous ne savez pas quoi faire de vos équipements électriques et électroniques et de votre textile (vêtements, linge...), ce petit guide vous aidera à trouver les solutions qui existent près de chez vous. Alors, avant de jeter, renseignez-vous.

Avis aux professionnels : si votre établissement pratique le réemploi, vous pouvez nous communiquer vos coordonnées.

Avis aux particuliers : ce manuel est fait pour vous. N'hésitez pas à nous transmettre vos bonnes adresses.

Pour nous contacter : contact@smd3.fr



Les DEEE

Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Qu'est ce qu'un DEEE ?

On entend par « DEEE » tous les appareils fonctionnant grâce à des courants électriques ou électromagnétiques (réfrigérateurs, machines à laver, téléviseurs, ordinateurs, outils de jardin, jouets, téléphones, etc.).

Le saviez-vous ?

En France, chaque habitant produit entre 16 et 20 kg de DEEE par an (source ADEME).

Quels sont les modes de collecte des DEEE en Dordogne ?

Le « 1 pour 1 »

Lorsque vos appareils sont hors d'usage et que vous souhaitez vous en procurer des neufs, les magasins où vous les achetez ont l'obligation de vous reprendre les anciens.

C'est la solution à privilégier !

Le don à une association

Un certain nombre de structures récupère les appareils électriques et électroniques qui sont en bon état ou faciles à réparer (associations, dépôts-ventes...). Elles peuvent même venir les collecter à votre domicile. **Pensez-y !**

Ex : Emmaüs, Micro Recup', le Tri-cycle enchanté...

(Liste non-exhaustive, référencement disponible sur le site du SMD3 : <http://www.smd3j>).

Les déchèteries

Ces sites disposent de caisses grillagées ou de palettes pour collecter les DEEE des particuliers.

cf. Pour connaître les déchèteries, RDV sur le site www.smd3.fr



Quel devenir pour les DEEE ?



Réemploi

- * Réparation
- * Don
- * Vente à petits prix

OU

Dépollution

- **Valorisation**
Transformation en nouvelle matière première pour fabriquer d'autres objets (ex : le plastique pour les pare-chocs de voitures).
- **Élimination**
Enfouissement lorsque la valorisation n'est plus possible.

Le **TEXTILE**

Qu'est-ce que le textile ?

Le textile est une filière fortement développée dans le secteur du réemploi et du recyclage.

Textile valorisable :

- tous types de vêtements (K-way, blousons, cuirs, ...),
- linge de maison (rideaux, nappes, serviettes, ...),
- « accessoires » (chapeaux, chaussures, bijoux, foulards, ...),
- tissus et bouts de tissus,
- tous types de sacs (de sport, sacs à main, ...),
- articles de mercerie (fils, bobines, boutons, ...).

Le saviez-vous ?

A la rentrée 2008, le SMD3 va installer dans toutes les déchèteries des bornes de collecte du textile.

En France, nous produisons 17 kg de textile par an et par personne, dont 9 kg de vêtements.

Si beaucoup d'entre nous échangent les vêtements et/ou les donnent à des associations caritatives, environ 4 vêtements sur 5 finissent à la poubelle (source ADEME).





Quels sont les modes de collecte du textile en Dordogne ?

- **Le don des vêtements** encore en bon état (sans tâches, ni trous) à des associations.
Ex : le Tricycle Enchanté, la Bobine, Emmaüs, La Tresse, la Croix Rouge, le Secours Populaire... (Liste non-exhaustive, référencement disponible sur le site du SMD3 : <http://www.smd3>) ;
- **Le ramassage ponctuel** en porte-à-porte dans certains secteurs ;
- **Le dépôt en déchèterie** : textile non souillé (pas de tâches d'huile, de cambouis, etc.) emballé dans un sac fermé ;
- **Le dépôt en conteneur d'apport volontaire.**

Quel devenir pour le textile ?

Après collecte et tri, le textile est, selon sa nature, orienté vers quatre filières :

- **la friperie** (revente de vêtements d'occasion) ;
- **l'export** (revente vers des pays en développement le plus souvent) ;
- **l'essuyage industriel** (chiffons) ;
- **l'effilochage** : reconstitution d'une fibre pour fabrication de couvertures, utilisation pour l'isolation thermique, phonique et en rembourrage.



S.M.D.3



Syndicat
Départemental
des Déchets
de la Dordogne



La Rampinsolle
24660 Coulounieix-Chamiers
Tél : 05 53 45 58 90
Fax : 05 53 45 54 99

Conception : Le Tri-cycle Enchanté
Axel TANDONNET, Geoffroy ESTINGOY,
Carole FOPPOLO

Impression : sur du papier recyclé par l'imprimerie Fanlac

Directeurs de la publication : Francis COLBAC, François ROUSSEL

Rédacteur en chef : Bertrand BOISSERIE

Equipe projet : Amandine SILLAUME, Valérie TOUZEAU,
Stéphanie GONZALO

